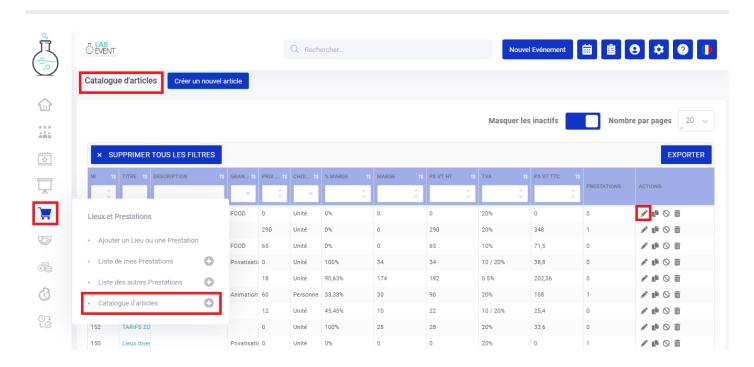
Traduire des articles

Il vous est possible de traduire vos différents articles, en vue de la création de vos devis et factures, dans les langues que vous souhaitez.

1/ Accédez à votre catalogue d'articles

Pour cela, cliquez sur l'icône **Lieux et prestations** puis sur le champ **Catalogue d'articles**. Ensuite, selon ce qui vous conviendra le mieux, créez un nouvel article en cliquant sur le bouton situé à droite du titre du module, ou bien éditez un article qui existe déjà en cliquant sur l'icône crayon correspondant à celui que vous souhaitez modifier, afin de le configurer.

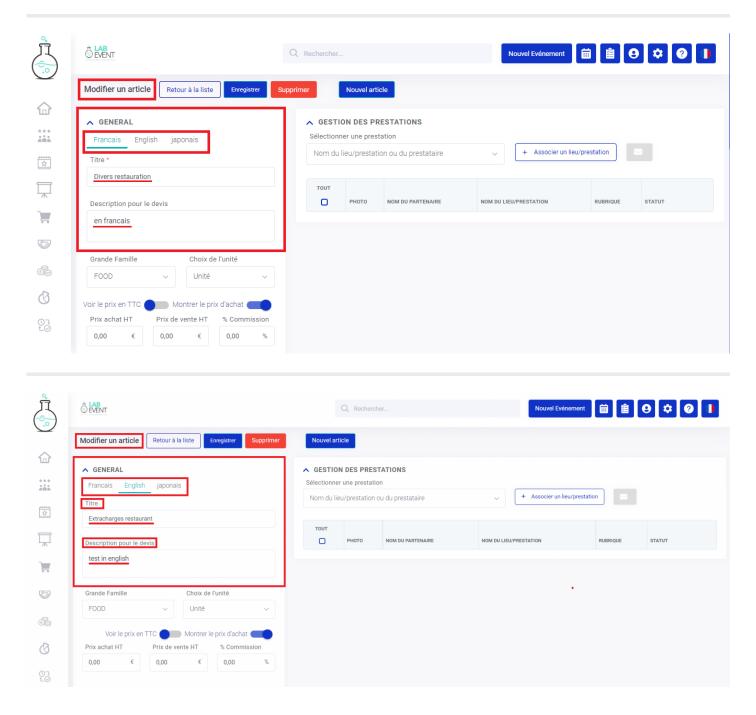


2/ Traduisez votre article

Pour que vous puissiez traduire votre article en différentes langues, que ce soit celles par **défaut (Anglais, Espagnol)** ou celles que vous aurez crées au préalable, il vous est nécessaire de les **activer** en amont dans le module **Langues** de la partie **Administration** de l'outil.

Pour traduire le **titre** et la **description** votre article, il vous suffit de cliquer sur la langue pour laquelle vous souhaitez que ces champs soient traduits. Puis, d'inscrire leur traduction respective, correspondante à la langue sélectionnée, dans les zones de textes situés sous les champs **Titre** et **Description** pour le devis.

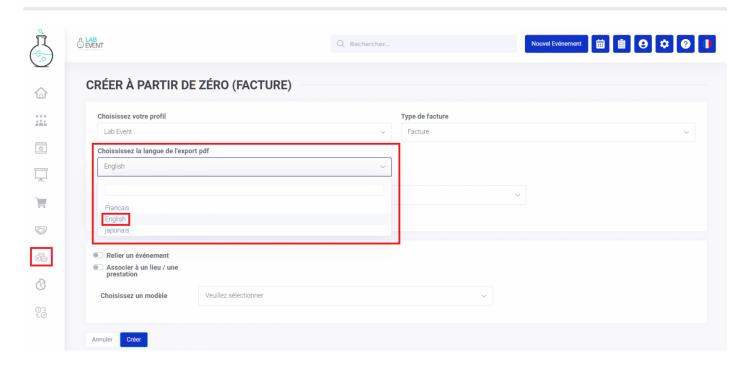
Une fois cela fait, cliquez sur le bouton **Enregistrer**.



3/ Utilisation de vos articles dans votre devis/facture

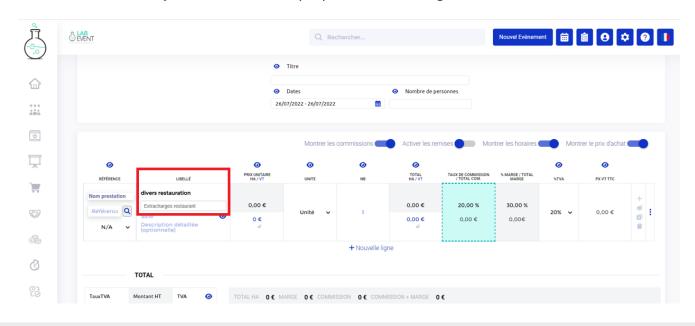
Avant que vous puissiez utiliser vos articles traduits lors de la création de vos devis/facture, il faut au préalable paramétrer les langues que vous souhaitez dans le module **Langues** de l'**Administration**, afin quelles soient applicable à ces derniers.

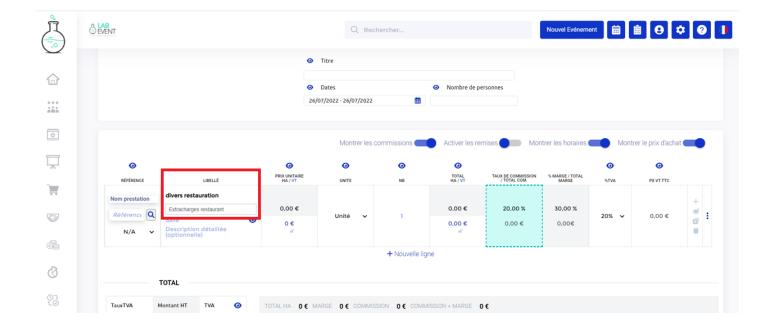
Lors de la création de votre devis ou facture, sélectionner la langue dans laquelle vous souhaitez que votre document soit traduit, et surtout dans la quelle vous avez auparavant traduit vos articles.



Vous verrez lors de l'édition de votre devis et facture, que lorsque vous chercherez votre article traduit,

- en inscrivant soit son titre dans la langue que vous avez choisi pour la création de votre facture,
- soit son titre en français, il vous le sera proposé dans la langue de votre devis.





Pour savoir comment créer une langue, cliquez ici

Si vous souhaitez savoir comment traduire vos articles, cliquez ici

Il vous est possible de traduire vos devis et factures en plusieurs langues, pour en savoir plus : cliquez ici

Pour savoir comment traduire vos Landing page, cliquez ici

Si vous souhaitez savoir comment traduire vos mini-sites d'invitation, cliquez ici

Révision #19

Créé Tue, Jul 19, 2022 5:42 PM par Léo

Mis à jour Tue, Aug 20, 2024 2:03 PM par Ines